**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 25 (1937)

**Heft:** 502

**Artikel:** Le problème de la prostitution : (congrès abolitionniste international de

Paris)

Autor: Droin de Morsier, Emilie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-262686

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.

# 3 JUIL 1937

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION: ET RÉDACTION Mile Emilie GOURD, 17. rue Tönffer

ADMINISTRATION
Mile Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS** 

ANNONCES

ANNONCES
SUISSE... Fr. 5.—
ETRANGER . 8.—
Le numéro . . . 0.25
difficie a becauselé de 6 mois (3 fc.) rabbin por le seutre de finé de la becauselé de 6 mois (3 fc.) rabbin por le seutre de finé de f

Autre chose est d'aimer son droit ou d'aimer le droit. Nous n'aimons le droit qu'autant que nous aimons celui d'autrui.

# Le problème de la prostitution

(Congrès abolitionniste international de Paris)

Genève 1877: premier Congrès de la Fédé-Geneve 1877: premner Congres de la Federation abolitionniste nationale, où les principes abolitionnistes sont affirmés par une élite groupée autour de Joséphine Butler, au milieu d'une opinion publique hostile. Soixante ans plus tard, à Paris, la F. A. I. peut placer son 47me Congrès sous le haut patronage des autorités officielles, religieuses et médicales: citons, entre vingt autres, les noms de M. le Président de la République du président de la Rép medicales: citons, entre vingt autres, les noms de M. le Président de la République, du président du Conseil municipal de Paris, de M. Henri Sellier, ministre de la Santé publique, de M. le Dr. M. Pinard, médecin des hôpitaux, président de la Société française de dersatelle de la Société française de la Société française de dersatelle de la Société française de desatelle de la Société française de la Société taux, président de la Société française de der-matologie et syphiligraphie, etc. Ce simple rapprochement met en lumière l'immense changement intervenu dans l'opinion publique et la victoire de ces principes abolitionnistes qui, du domaine de l'utopie où les reléguaient leurs adversaires, ont pris pied dans la réalité et ont trouvé dans les faits une éclatante con-firmation de leur efficacité comme agents de progrès moral et social.

Immaton de leur efficacite comme agents de progrès moral et social.

C'est sur ce point qu'insista d'emblée M. le prof. Gemaehling, président de la Branche française de la F. A. I. (dont Mme Avril-de Sainte Croix est la présidente honoraire) dans la séance d'ouverture du Congrès, tout en rela seance d'ouverture du Congres, tout en re-merciant de leurs vœux aux congressistes Mee-Brunschvieg, sous-secrétaire d'Etat à l'Educa-tion nationale, M. Justin Godard, sénateur, et surtout M. le Dr. Cavaillon, représentant le Ministre Henri Sellier. M. Sellier est en effet l'auteur du projet de loi actuellement déposé au Sénat au nom du Gouvernement français, au de de l'auteur des articles préposite la fermeteure au Sénat au nom du Gouvernement français, et dont un des articles prévoit la fermeture, des maisons de tolérance.¹ Et si les abolitionnistes français font de grandes réserves sur certaines parties du projet, ils ont au ministre Sellier une grande reconnaissance d'avoir osé faire ce pas en avant, ce pas qui porte enfin la question en pleine lumière, devant l'opinion et la conscience publiques.

la question en pleine lumière, devant l'opinion et la conscience publiques.

Les abolitionnistes d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, de Suisse, de Pologne, de Grèce, de Bulgarie, arrivant à Paris se sont donc sentis dans un milieu vivant, en pleine action, et cette ambiance contribua à donner au Congrès une sorte de valeur pratique, actuelle, par la solidarité exprimée aux abolitionnistes français et l'affirmation répétée de l'efficaté reconnue des principes abolitionnistes dans la plupart des pays.

Les discussions de travaux du Congrès se groupèrent autour de trois questions:

La première était: Dans quelle mesure l'Etat a-t-il le droit de s'opposer à ce que quelqu'un se livre à la prostitution et quels moyens peut-il employer pour s'opposer à l'exploitation commerciale de la prostitution d'autrui?

d'autrui?

e aurui :

Elle fut admirablement traitée, et même, en quelque sorte, épuisée, par l'exposé de M. le professeur Gemaehling, exposé d'une implacable rigueur logique et d'une lumineuse clarté.

neuse clarté.

L'Etat, ni en droit, ni en fait, ne peut s'opposer à ce que quelqu'un se livre à la prostitution. Peut-il alors en réprimer les manifestations publiques? Oui, à condition de répudier tout arbitraire. Il faut qu'il pratique une politique d'équilibre réaliste basée sur les points suivants: 1. que le délit de racolage soit nettement défini par la loi, selon des caractères objectifs et apparents; 2. que tous soient soumis au droit commun; 3. Que les mesures prises soient appliquées par la police suivant de la contraction de la contract sures prises soient appliquées par la police commune, et spécialement par une police fé-

A la 2me question: L'Etat est-il en droit, étant donnés les progrès réalisés grâce aux méthodes modernes de lutte contre les maludies vénériennes, d'imposer des mesures de coercition à une seule catégorie de malades? le Dr. Hermans, secrétaire de la Ligue natio-

nale hollandaise contre le péril vénérien, ré-pond très nettement par la négative. Après avoir analysé le système en vigueur en Hol-lande, qui repose uniquement sur le traite-ment libre et l'action des assistantes et infir-mières sociales et donne de remarquables ré-sultats, il conclut ainsi: « La lutte moderne contre les maladies vénériennes devra se servir le moirs possible de mesures corptilises. Dans contre les manages veneriennes devra se servir le moins possible de mesures coercitives. Dans les cas où l'on voudrait cependant y avoir re-cours, elles devront être prises uniquement contre les individus qui, se sachant contagieux, refusent néanmoins de se faire soigner. Mais il n'est pas justifié, ni psychologiquement, ni médicalement d'imposer des mesures coercimédicalement, d'imposer des mesures coercitives à certains groupes déterminés de la po-

pulation ».

Le rapporteur chargé de la 3 me question:
De la formation de l'opinion publique en
matière de moralité et de l'influence qu'exercent les systèmes de réglementation et de
néo-réglementation sur les prostituées et
prostituants et la jeunesse en général, était
Miss Alison Neilanis, secrétaire générale de
l'Association for Moral et Social Hygiène
(Branche britannique de la F. A. I.). La
conférencière développa son sujet avec une
conviction et une chaleur de cœur qui émurent
l'auditoire. l'auditoire.

l'auditoire.

La longue lutte menée par les abolitionnistes contre la réglementation a eu pour effet
d'intéresser considérablement l'opinion publique au problème de la prostitution en général,
de le faire étudier sous tous ses aspects et
d'éveiller le sens de la responsabilité personnelle de chacun à son égard. Miss Neilans
insista sur le sentiment de justice qui a guidé
Jos. Butler et ses successeurs: hommes et
femmes ont le même droit à la liberté et ont
aussi une égale responsabilité morale.

Jos. Butler et ses successeurs: hommes et femmes ont le même droit à la liberté et ont aussi une égale responsabilité morale.

Le 21 mai au soir, le Problème de la Prostitution devant le monde civilisé réunit à la Salle des Sociétés savantes un auditoire de quelque 600 personnes. Sous la présidence du Dr. Sicard de Plauzoles (remplaçant MM. J. Godart et V. Basch empèchés), qui ouvrit la séance par quelques mots d'une forte conviction abolitionniste, plusieurs orateurs prirent la parole. M. de Graaf, président de la F.A.I., envisagea le problème du point de vue moral, ainsi que M. l'Abbé Viollet qui, avec une magnifique éloquence, montra l'influence néfaste de la réglementation sur l'adolescent. Mª A. Lehmann, avocate à la cour d'Appel, exposa le point de vue juridique, tandis que MM. les Drs. Hermans et Marcel Pinard, avec une sobriété tranquille et par le simple exposé des faits, démontrèrent à l'évidence l'inanité du système au point de vue médical territies. Aprèse audeurs servet de Mise. Tinanité du système au point de vue médical et sanitaire. Après quelques mots de Miss Neilans et du Dr. Droin, M. Gemaehling tint l'auditoire sous le charme de sa vibrante éloquence, tour à tour humoristique et pathétique, et termina cette soirée où les abolitionnistes

purent sentir le public de cœur avec eux. Impression bienfaisante; car, si les auditeurs des séances elles-mèmes furent « de qualité » — assistantes sociales, directrices etélèves d'écoles sociales, personnalités diverses — ils furent malheureusement trop peu nombreux. Le Congrès a certainement été, pour la plupart d'entre eux, la meilleure des conférences d'ées; quant aux « leaders » de la F.A.I., ont beaucoup resserré, à Paris, les liens i les unissaient et mieux pénétré leurs mélèves:

results de l'accident et meux penetre reurs methodes de travail respectives.

N'oublions pas en terminant, parmi les impressions du Congrès, l'aimable réception, à l'Hôtel de Ville, du Président du Conseil Municipal de Paris, l'hospitalité de nos amis français — et aussi l'accueil de Paris luimême, dans ces premières journées de brusque chaleur, avec les échafaudages de l'Exposition et les fenètres du Louvre éclairées le soir...

Emilie Droin de Morsier.

#### Texte de la Résolution finale adoptée par le Congrès

« Au moment où un projet de loi relatif au régime des mœurs est soumis au Parle-ment français, la Fédération Abolitionniste Internationale croit devoir affirmer à nou-veau ses 'principes sur les points suivants:

sonnel et privé, ne saurait par elle-même constituer un délit.

constituer un délit.

2. Les pouvoirs publics, s'ils jugent nécessaire de prendre des mesures contre la
provocation à la débauche, ne peuvent réprimer que celles de ses manifestations qui présenteraient un caractère scandaleux et de nature à troubler le bon ordre et la décence
publiques. Les mesures de répression instituées à cet effet devent, seus acques creuses tuées à cet effet devront, sans aucune exception, s'appliquer aux hommes aussi bien qu'aux femmes, et leur exécution devra être confiée, non à une police spéciale, mais à une police de droit commun, sans ramener sous une autre forme des mesures administratives arbitraires.

« Le Congrès recommande instamment que, suivant l'exemple donné déjà par près de 40 pays, il soit créé partout une police féminine spécialement chargée de protéger les enfants et de venir en aide aux femmes qui ont besoin de leur appui.

« 3. Le rôle de la loi en vue de lutter contre la prostitution doit consister avant tout à interdire le proxénétisme sous toutes ses forsans aucune distinction, et à traquer impitoyablement tous ceux qui, souteneurs, trafiquants, tenanciers, sont les agents de la traite nationale et internationale des femmes et des enfants et tirent bénéfice de la prostiaution d'autrui.

« 4. La lutte moderne contre les maladies vénériennes devra essentiellement reposer sur la méthode de liberté; le traitement doit être libre, gratuit et discret. Il est injuste, contraire à la psychologie la plus élémentaire, médicale-ment non justifié, et préjudiciable à l'effica-cité de la bute qu'il convient d'entreprendre contre le péril vénérien dans toutes les classes de la population, d'imposer des mesures coercitives ne s'appliquant qu'à une fraction de la population.»



# Les femmes et la Société des Nations

### Liste des femmes membres de délégations à la Conférence Internationale du Travail

(Juin- 1937)

Danemark. Mme Julie Arenholdt, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.

EMPIRE BRITANNIQUE: Miss Hilda Martindale, diretrice d'établissements féminins, conseillère technique gouvernementale.

Espagne: Mme Isabelle de Palencia, ancienne ins-pectrice du travail, ambassadrice à Stockholm. Mme Maria de Lejarraga, secrétaire de délégation. ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE: Miss Grace Abbott, pro-

fesseur à l'Université de Chicago, déléguée gouvernementale.

gouvernementale.

Miss B. McConnell, économiste au Bureau de la protection de l'enfance, conseillère technique gouvernementale.

Miss Lillian Herstein, membre du Comité

exécutif de la Fédération des Travailleurs, conseillère technique ouvrière. Miss Mary Hulbert, secrétaire de délégation.

RANCE: Mme Marg. Paître, inspectrice du tra-vail, conseillère technique gouvernementale.

IRLANDE: Miss B. Stafford, inspectrice en chef du travail, conseillère technique gouvernementale. Miss H. Molony, présidente du Congrès ir-landais des syndicats, conseillère technique ouvrière.

Norvège: Mme S. Syvertsen, présidente du Secrétariat féminin du parti ouvrier, déléguée gouvernementale.

M<sup>Ile</sup> A. Asland, inspectrice des usines, conseillère technique gouvernementale.

Pays-Bas: Mile G. Stemberg, directrice au Ministère des Questions sociales, conseillère technique gouvernementale.

Comment sont reçues et classées les pétitions des femmes suisses - quand elles ne s'appuyent pas, comme celle actuellement en cours à Genève, sur une initiative signée par des électeurs!



1 Voir sur ce projet le Mouvement, No 491.

Cliché Frauenstimmrecht, Zurich